

Administrateur-Délégué-Gérant  
**O. RANDOLET**  
Administration, Impressions et Annonces, Tél. 10.47  
35, Rue Fontenelle, 35  
Adresse Télégraphique: RANDOLET Havre

# Le Petit Havre

RÉDACTEUR EN CHEF  
**J.-J. CASPAR - JORDAN**  
Téléphone: 14.80  
Secrétaire Général: TH. VALLES  
Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

ORGANE REPUBLICAIN DEMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

ABONNEMENTS	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme.....	4 50	9 Fr.	18 Fr.
Autres Départements.....	6 Fr.	11 50	22
Union Postale.....	10	20 Fr.	40

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

## ANNONCES

AU HAVRE..... BUREAU DU JOURNAL, 112, boulevard de Strasbourg.  
L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.  
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et Légales

## QUAND MÊME!

Au moment où l'infortunée Belgique voit jusqu'à la lie la coupe de l'épave, nos lecteurs liront avec intérêt et émotion le fier article qui suit de M. Roland de Mares, le distingué correspondant belge du Temps.

« Il ne faut pas plaindre les Belges, dit-il... on ne s'attendrait pas sur ceux qui combattent et qui demeurent debout ! »

Certes, nous sommes tous convaincus que la libre Belgique qui ajoute à l'héroïsme des armes l'héroïsme des âmes ne peut périr. Après l'épave, nous saluerons sa glorieuse renaissance.

C. J.

Il ne faut pas plaindre les Belges. Il ne faut pas se lamenter sur le sort de ce petit peuple d'artistes, d'industriels et d'artisans qui touche le fond des misères humaines, qui connaît toutes les angoisses, toutes les douleurs, toutes les tortures, mais qui se débat quand même avec un courage énergique contre le destin implacable. Il ne faut pas répéter sans cesse que le monde civilisé tout entier a contracté une dette envers la Belgique parce que ce pays a donné une haute leçon de dignité à l'univers; il ne faut pas répéter chaque matin que la France doit une grande reconnaissance à la nation sœur qui sut combattre et souffrir pour la préserver, elle, de l'attaque brusquée d'un adversaire sans loyauté et sans honneur.

La Belgique a fait ce qu'elle devait faire, sans escompter la gratitude de qui ce soit. Evidemment, les puissances amies et alliées se souviendront, quand elles dicteront la paix à l'Allemagne vaincue, des dommages subis par la Belgique et elles exigeront de justes réparations; mais le peuple belge ne cherche aucune récompense, n'implore aucune pitié.

On pleure les morts et les déçus; on ne s'attendrit pas sur ceux qui combattent et qui demeurent debout, dressés de toute leur volonté de vivre contre les Barbares en marche. Huit provinces sur neuf occupées, Dinant pillée, Louvain détruite, Malines bombardée, Termonde incendiée et Anvers même — le suprême refuge! — tombée aux mains de l'ennemi, telle est la réalité terrible à laquelle les Belges font face; mais il leur reste une province pour se battre; il leur reste des fusils, des canons et des pelotons à opposer aux hordes impériales; on n'en est pas au dernier bataillon formant le dernier carré; il leur reste leur roi et la volonté inébranlable de vaincre...

Certes, la chute d'Anvers est l'épreuve la plus cruelle subie jusqu'ici. Le « réduit national » s'effondrant en ruines sous les obus allemands, cela peut troubler les faibles et les timides, mais l'armée qui était dans Anvers est sauve, les canons qui étaient dans les forts sont partis, les ressources de tous genres qui étaient dans la place sont en lieu sûr.

Dès lors, Anvers n'est plus qu'une ville comme toutes les villes que l'ennemi occupa déjà, et les ruines qu'il y accumula ajoutèrent pour les siècles à venir une beauté nouvelle à toutes ses beautés. A l'heure tragique que nous vivons, il n'y a qu'une vérité qui vaille — la seule vérité: les Belges abandonnant leur réduit national ou l'ennemi croyait les prendre et les cloûter poursuivaient la guerre sur une base nouvelle; ils n'abdiquent pas, ils ne désarment pas, ils ne se résignent pas. Les plaies, c'est ternir leur héroïsme d'une faiblesse.

Tout ce qu'ils demandent à leurs frères de France et à leurs amis d'Angleterre, c'est que ceux-ci recueillent et secourent leurs vieillards, leurs femmes et leurs enfants; c'est qu'on leur donne la certitude que les êtres qui leur sont chers et qui ont pu miraculeusement échapper aux massacres ne succombent pas, sur les terres amies, de détresse et de désespoir — et cela, ils le demandent afin d'avoir le cœur plus ferme et l'esprit plus libre pour mieux combattre.

Il est une chose qu'il faut que l'on comprenne bien: la Belgique libre et indépendante ne peut mourir, ne peut se soumettre. Quand un peuple a la conscience nette de son rôle, il ne transige jamais, fût-il vaincu, meurtri, saignant et pantelant jusqu'à l'agonie.

Il faut la mentalité particulière des Allemands pour supposer un instant qu'une nation comme celle-ci, bien résolue à défendre son honneur et sa liberté, puisse céder à des procédés de terrorisme. La décision de la Belgique de faire face à l'Allemagne fut prise après que toutes les conséquences possibles en eurent été pesées. Peut-être eut-on encore la naïveté de croire que le peuple allemand avait le respect des lois de la guerre et du droit des gens qu'ont tous les peuples civilisés, mais on savait qu'il y aurait des morts par milliers, que le feu s'étendrait sur les villes et les campagnes, que toute prospérité nationale serait détruite dans ses sources, que les richesses acquises par quatre-vingt-quatre années d'efforts soutenus et de labeur acharné seraient mises en péril.

On savait qu'il faudrait lutter jusqu'au dernier homme, jusqu'au dernier canon, et que peut-être il faudrait périr. Quand elle tira le glaive, la Belgique ignorait même si elle devait attendre quelque secours efficace de la France et de l'Angleterre. Elle accepta la guerre parce que sa conscience lui commandait de l'accepter, parce qu'elle ne pouvait admettre le reniement de la parole donnée, et qu'à ses yeux un pauvre « chiffon de papier » au bas duquel se trouvait sa signature valait plus que son travail, ses trésors, ses villes et la vie de ses enfants.

## LA GUERRE

Sommaire des principaux faits relatifs à la Guerre

### DANS LE NORD

15 Octobre. — L'ennemi a été rejeté sur la rive droite de la Lys. Nous avons pris Estaire. Sur le front jalonné par Lens, Arras et Albert, nous avons fait de notables progrès.

### AU CENTRE

15 Octobre. — Nous avançons toujours dans la direction de Craonne.

### A DROITE

15 Octobre. — Nos troupes progressent au Sud de la route de Verdun à Metz. La poussée allemande vers Saint-Dié est définitivement arrêtée.

### GALICIE

15 Octobre. — Les Russes ont infligé une défaite aux Autrichiens au Sud de Przemyśl.

### KIAO-TCHÉOU

15 Octobre. — La place a été évacuée par les non combattants.

Le roi Albert l'a dit: « Il est si simple de faire son devoir quand on le veut bien ! » La Belgique a fait son devoir, parce qu'elle le voulait de toute son énergie, de toute son âme. Si son geste héroïque émeut si profondément le monde civilisé, c'est que pour les nations comme pour les hommes toute grandeur et toute beauté morale sont dans le devoir loyalement accompli. Aussi longtemps qu'il y aura une nation belge, il en sera ainsi.

La décision du gouvernement de s'établir au Havre prouve bien qu'il n'est pas une force au monde qui puisse contraindre la Belgique à se soumettre. Ce gouvernement est régulier, il exerce sa souveraineté sur un territoire nettement défini; il entretient avec toutes les puissances des relations régulièrement établies. Selon la formule qui fait autorité en matière de droit international, l'Etat persiste, perpétuel et immuable, identique à lui-même; son caractère juridique n'admet aucune discontinuité. Personifiant la nation, il est destiné à durer autant que la nation elle-même. Si les éléments qui lui restent suffisent pour assurer l'existence même de l'Etat, celui-ci ne cesse point d'être un sujet du droit international. Un Etat ne cesse d'exister que s'il perd les éléments essentiels nécessaires à son existence, c'est-à-dire son droit de domination, ses sujets et ses territoires.

L'Etat belge subsiste donc totalement, que son siège soit au Havre, à Ostende, à Anvers ou à Bruxelles. Il suffit que la France lui garantisse son indépendance et le libre exercice de sa souveraineté là où l'Etat belge a établi le siège de son gouvernement. L'Etat belge exerce son droit de domination sur le territoire belge non occupé par l'ennemi; il a ses sujets; il a ses ressources propres; il agit dans la plénitude de sa souveraineté puisque ses armées, commandées par le chef de l'Etat, ayant à ses côtés le président du Conseil et le ministre de la guerre, opèrent sur son territoire. Le transfert du gouvernement belge au Havre ne modifie donc en rien les conditions de la guerre que soutient la Belgique et qui demeure une guerre normale, rigoureusement conforme aux règles qui régissent la société des Etats.

Il importe d'insister sur ce point, afin de prévenir toute impression fautive que le transfert du siège du gouvernement belge en France, le souverain demeurant en Belgique à la tête de ses troupes, pourrait produire au dehors. Ce fait ne peut diminuer en rien la confiance dans le maintien de la Belgique indépendante. Chez tous les Belges, cette confiance est inébranlable. S'ils ont la force de survivre aux tragiques épreuves qu'ils subissent depuis deux mois et demi; s'ils ont le courage de ne pas compter leurs morts, de ne pas s'arrêter aux ruines, de ne pas plier le genou devant les Barbares exaspérés, c'est que subsiste en eux la certitude absolue de la victoire. Ceux qui tombaient sous les balles eurent l'agonie douce des justes, car ils savaient que le sacrifice de leur vie n'était point fait en vain; ceux qui, des semaines et des semaines durant, vécurent dans les tranchées et chanteront sous la mitraille on l'âme sereine, car ils savent que la cause de la liberté est la cause même de l'humanité et que si depuis trois mille ans des générations sans nombre ont sombré dans des désastres sans nom, l'espoir d'être libre refluera toujours au cœur de l'enfant qui naît.

ROLAND DE MARES.

## La Coopération France-Anglaise

Lord Murray vient de rentrer en Angleterre après avoir eu, à Bordeaux, avec M. Briand, ministre de la justice, une conversation dont nous trouvons dans le Times ce résumé:

M. Briand exprima sa grande satisfaction quand Lord Murray lui dit la popularité que rencontre la guerre en Angleterre et dans les colonies britanniques, et la spontanéité avec laquelle les hommes, en s'engageant sous les drapeaux, répondent à l'appel de lord Kitchener et de tous les hommes d'Etat du Royaume.

Lord Murray donna à son éminent interlocuteur l'assurance de la résolution inébranlable de l'Angleterre à poursuivre la guerre jusqu'à sa fin. Il a précisé que toute question de médiation ou suggestion de paix serait regardée avec suspicion.

M. Briand exprima les mêmes vues et dit que le peuple français se montre aussi résolu et aussi uni que le peuple britannique.

## Communiqués du Gouvernement

(15 OCTOBRE)

Paris, 15 heures, reçu à 19 h. 40.

### A notre aile gauche

L'ennemi a évacué la rive gauche de la Lys. Entre la Lys et le canal de la Bassée, la situation est stationnaire. Dans la région de Lens et entre Arras et Albert, nos progrès ont été notables. Entre la Somme et l'Oise, aucun changement; les Allemands ont canonné notre ligne sans prononcer d'attaque d'infanterie.

### Au centre

Entre l'Oise et la Meuse, nous avons avancé vers Craonne, au Nord-Est de la route de Berry-au-Bac à Reims et au Nord de Frunay dans la direction de Beine. Plusieurs tranchées allemandes ont été enlevées. Entre la Meuse et la Moselle, après avoir repoussé, dans la nuit du 13 au 14, des attaques au Sud-Est de Verdun, nos troupes ont progressé le 14 au Sud de la route de Verdun à Metz.

### A notre aile droite

L'offensive partielle par les Allemands sur le Ban de-Sapt, au Nord de Saint-Dié, a été définitivement enrayée.

## Chronique Belge

### Proclamation du Gouvernement

Le gouvernement du roi des Belges, en quittant la Belgique, a fait afficher la proclamation suivante:

« Concitoyens,

« Depuis près de deux mois et demi, au prix d'efforts héroïques, les soldats belges défendent pied à pied le sol de la patrie; l'ennemi comptait bien anéantir notre armée à Anvers, mais une retraite dont l'ordre et la dignité ont été irréprochables, vient de déjouer cet espoir et de nous assurer la conservation de forces militaires qui continueront à lutter sans trêve pour la plus juste et la plus belle des causes.

« Dès maintenant, ces forces opèrent vers notre frontière du Sud, où elles sont appuyées par les alliés. Grâce à cette valeureuse coopération, la victoire du droit est certaine. Toutefois, avec un courage qui n'a d'égal que leur étendue, les circonstances du moment ajoutent une nouvelle épreuve. Sous peine de servir les desseins de l'envahisseur, il importe que le gouvernement belge rétablisse provisoirement son siège dans un endroit où il puisse, en contact avec notre armée, d'une part, et, d'autre part, avec la France et l'Angleterre, poursuivre l'exercice et assurer la continuité de la souveraineté nationale.

« C'est pourquoi il quitte aujourd'hui Ostende avec le souvenir reconnaissant de l'accueil que cette ville lui a fait; il s'établit provisoirement au Havre, où la noble amitié du gouvernement de la République française lui offre, en même temps que la plénitude de ses droits souverains, le complet exercice de son autorité et de ses devoirs.

« Concitoyens, cette épreuve momentanée, à laquelle notre patriotisme doit se plier, aura, nous en sommes convaincus, sa prompte revanche; les services belges continueront à fonctionner dans toute la mesure où les circonstances locales le leur permettront.

« Le roi et le gouvernement comptent sur la sagesse de votre patriotisme. De votre côté, compiez sur notre entier dévouement, sur la vaillance de notre armée et le concours des alliés, pour hâter l'heure de la délivrance commune.

« Notre chère patrie, si odieusement trahie et traitée par une des puissances qui avaient juré de garantir sa neutralité, a suscité une admiration croissante dans le monde entier; grâce à l'union, au courage et à la clairvoyance de tous ses enfants, elle demeurera digne de cette admiration, qui la reconforte aujourd'hui.

« Demain, elle sortira de ces épreuves plus grande et plus belle, ayant souffert pour la justice et pour l'honneur même de la civilisation. Vive la Belgique libre et indépendante ! »

Signé par tous les ministres.

### Une Allocution de M. Carton de Wiart

Au cours de la réception des autorités belges au Havre, M. Carton de Wiart, ministre de la Justice, remplaçant le président du Conseil du gouvernement belge, a prononcé l'allocution suivante en réponse au discours de M. Augagneur:

« Laissez-moi vous remercier, dit M. Wiart, de vos paroles de bienvenue et aussi de l'accueil si cordial de la population havraise. Notre souci et notre devoir de préserver contre toute éventualité le libre exercice de la souveraineté nationale nous ont décidé à établir provisoirement ici le siège du gouvernement belge.

« De cette grande ville aux larges accès, de ce Havre de grâce, nous pourrions en dépit de l'orage passager, garder contact avec notre armée et les autres gouvernements pour suivre librement la continuité de nos droits et de nos savoirs certains et que nous espérons prochains, ou, au contraire, le triomphe définitif du droit.

« Sans hésitation ni réserve, le gouvernement de la République française a bien voulu nous promettre de nous assurer les conditions de cet établissement. D'autre part, la sympathie de vos populations sera un adoucissement à l'amertume que nous éprouvons d'ajouter une nouvelle épreuve à tant d'autres que nous faisons pour un temps de nos foyers, de nos familles, de nos concitoyens, au milieu de quels demeurent nos cœurs et nos esprits. La Belgique indépendante n'oubliera jamais avec quel noble empressement la France, garante de notre neutralité, a su joindre au respect de la loi jurée le reconfort de l'amitié la plus délicate et la plus attentive. »

### BELGIQUE

Des troupes allemandes venant d'Anvers se sont mises en marche vers l'Ouest et ont atteint dans la soirée du 14, la région de Bruges et de Thielt.

### RUSSIE

Des combats se poursuivent sur le front à partir de la région de Varsovie, le long de la Vistule et du Zan, jusqu'à Przemyśl et jusqu'au Dniester; aucun changement en Prusse orientale.

Paris, 23 heures, reçu à 3 heures.

Les nouvelles de la journée indiquent des gains sur plusieurs points du front.

### A l'Aile Gauche

Au Nord de la Lys nous avons pris Estaires.

### Au Centre

Au Nord et à l'Est de Reims nous avons progressé sur près de deux kilomètres ainsi que sur les Hauts de Meuse, en Woëvre, au Sud de Saint-Mihiel et près de Marceville.

Un avion nettement reconnu comme étant allemand ayant été signalé de Goulommiers, une reconnaissance fut immédiatement envoyée à la rencontre de l'appareil ennemi qui disparut.

### Anvers après le bombardement

Une dépêche de Berg op Zoom donne les détails suivants sur l'occupation allemande à Anvers:

« Les employés municipaux ont été maintenus dans leurs postes; ils ont dû prêter serment d'obéissance aux autorités allemandes. Les agents de police ont été autorisés à garder leurs armes et ont reçu l'ordre d'empêcher des missions tous les drapaux belges. Les mêmes règlements qu'à Liège, Namur et Bruxelles ont été mis en vigueur.

« Le soir venu, toutes les maisons doivent être éclairées et les portes ouvertes. L'étendard impérial doit être salué par tous les civils sur le passage des troupes, sinon les soldats font sauter les chapeaux avec la pointe de leur sabre.

« Aucune contribution de guerre n'a été exigée encore, mais les denrées alimentaires ont été réquisitionnées sans être payées.

« Les monuments détruits sont le Palais de Justice, la synagogue, le dépôt des tramways, l'Hippodrome, l'église Saint-Joseph, les usines Minerva.

« Parmi les voies ayant le plus souffert, on cite les avenues du Sud, Moretus et Quentin-Matys, les rues de l'Esplanade et de la Justice et, enfin, les faubourgs de Berchem et Zuremborg.

« Le consul argentin, M. Lamaire a été tué par un obus dans sa cave pendant le bombardement. Le consul argentin de Dinant, M. Himmer, avait déjà été fusillé.

« On rapporte que les autorités allemandes à Anvers sont entrées en pourparlers avec le gouvernement hollandais en vue de faire des efforts pour persuader les néerlandais réfugiés en Hollande de regagner la ville d'Anvers.

### Agitation à Bruxelles

Des nouvelles apportées de Bruxelles déclarent que le mécontentement croît chaque jour parmi la population bruxelloise; c'est ainsi que dimanche on put redouter une véritable catastrophe, lorsque les Allemands firent défiler dans les rues de la ville de nombreux prisonniers belges. Les rues étaient très animées et une foule très surexcitée assista péniblement à ce défilé.

### L'exode des Habitants

Les capitaines des steamers « Princesse-Henriette et Leopold II », appartenant aux chemins de fer de l'Etat belge, sont arrivés à Anvers, vendredi matin à huit heures.

L'exode des habitants battait alors son plein. Dans l'escort regnaient une confusion d'embarcations de toutes sortes. Des familles entières se tenaient sur des radeaux. D'autres fugitifs étaient assis dans l'eau, sur des bouées. Il tombait à ce moment 100 obus à la minute et la ville brûlait sur divers points. Pendant deux heures, les deux steamers s'employèrent à sauver les personnes qui se trouvaient sur les radeaux et les bouées et à prendre à leur bord les groupes réfugiés dans de petites embarcations.

A bout de trois heures, il y avait plus de 2,000 personnes dans chaque steamer. A l'arrivée, assistance fut demandée aux navires de guerre hollandais.

### Secourons les Réfugiés Belges

Le président du Government Board a lancé un appel invitant la population de toutes les villes de Grande-Bretagne à secourir les réfugiés belges.

### Les Réfugiés belges en Angleterre

Londres, 15 octobre.

Une douzaine de vapeurs, provenant d'Ostende, ont débarqué à Lowestoft des réfugiés belges, en majorité des femmes, des enfants et des vieillards, semblant avoir beaucoup souffert de privations.

Un jeune enfant est mort d'épuisement au moment où le vapeur sur lequel il se trouvait entrait au port.

Le maire et de nombreuses personnes ont distribué des aliments aux voyageurs et deux trains les ont emportés pour Liverpool et Manchester.

### Blessés Belges

Cinq mille soldats belges blessés sont arrivés dans la soirée à Douvres.

### Arrivée du général Jungbluth au Havre

Le général Jungbluth, aide de camp général du roi Albert, est arrivé au Havre.

## Une Réception

Samedi prochain, dans l'après-midi, les ministres de Belgique recevront, au Nice-Havrais, le président du Conseil général de la Seine et le président du Conseil municipal de Paris.

### L'Installation au Nice-Havrais

Ainsi qu'on le comprendra, ce n'est pas chose facile que d'installer presque instantanément et dans des conditions de confortables suffisantes les importantes notabilités qui constituent le Conseil des ministres d'une nation, les membres du corps diplomatique et les hauts fonctionnaires qui doivent assurer la marche régulière des services qui leur incombent.

Dès qu'il eut connaissance de l'honneur qui était fait à notre ville, M. Barrot, sous-préfet, s'est entretenu avec M. Morgand, maire, de la situation et des moyens les plus propres à fournir à nos hôtes et à leur famille, avec le confort indispensable, la possibilité d'exercer leurs importantes fonctions dans les meilleures conditions possibles.

Il est apparu tout d'abord qu'il importait de grouper tous les ministères de façon à assurer des relations rapides et sûres entre les divers services, et, très justement, on a pensé qu'il pourrait être particulièrement agréable aux notabilités belges de se trouver réunis dans ce site enchanteur qui forme la coquette cité de Saint-Adresse.

Des démarches ont été aussitôt entreprises près des propriétaires des principaux immeubles actuellement disponibles et tous se sont empressés d'accueillir favorablement les demandes qui leur étaient formulées.

D'autres, appartenant à ce qui se passait sans être spontanément venus à la disposition des autorités.

On comprendra que, dans la crainte d'omettre quelques noms parmi ces propriétaires dont la bonne volonté fut générale, nous nous contentons de mentionner pour aujourd'hui l'unanimité et la spontanéité de leur concours.

MM. Brelot, préfet; Hennion, préfet en congé, délégué du ministre près du gouvernement belge; William Martin, ministre plénipotentiaire, chef du protocole, sont venus ensuite aider les autorités locales dans l'organisation, l'aménagement des locaux et leur répartition entre les diverses notabilités belges. Ce travail délicat et peu aisé a pu être exécuté assez rapidement, et sans quelques modifications qui sont faites ultérieurement voici comment les principales installations ont été réalisées.

A l'Hôtelierie du Nice-Havrais a été réuni le Conseil des Ministres. Là sont descendus MM. Davignon, ministre des affaires étrangères et vice-président du Conseil; Carton de Wiart, ministre de la justice; Van de Vivere, ministre des finances, ainsi que MM. les ministres de l'Intérieur; des travaux publics, des colonies.

Le Corps diplomatique a pris possession de l'Hôtel des Régates. Là se trouvent notamment Mgr Jean Tacci, archevêque de Nice, nonce apostolique; M. Klobouck, ministre de France; le prince Koudacheff, gouverneur de l'empire de Russie, ministre plénipotentiaire; M. le ministre de Serbie; M. René de Fontaine, chancelier de la légation de France.

Les appartements disponibles du monument immodeste de la place Frédéric-Sauvage ont été affectés aux ministres d'Etat, aux hauts fonctionnaires et aux directeurs des ministères. Parmi ces notables, signalons MM. Cooreman, Jules Liebaert et Jules Van den Hauvel, ministres d'Etat.

D'autres personnalités se sont installées dans divers hôtels particuliers comme la Villa Maritime; tels sont MM. Franz Schollaert, président de la chambre des représentants, et le général Jungbluth, lieutenant général du Royaume de Belgique.

Cette répartition, ces installations ne sont d'ailleurs pas encore complètes ni définitives. La venue, hier matin, par le steamer « Rapide » d'Ostende, de plusieurs notables et chefs de services, ainsi que de nombreux colts, ont permis sans doute quelques modifications de détail, mais dès maintenant nos hôtes paraissent très satisfaits d'avoir trouvé un ensemble de locaux aussi merveilleusement situés pour pouvoir s'y livrer en paix à leurs graves et importants préoccupations.

Au cours des visites qu'ils ont faites hier aux notabilités locales, ils n'ont pas manqué de leur témoigner leur gratitude de ce qu'ils avaient été réalisés à leur intention, et nous ne doutons pas que le jour — que tous les alliés souhaitent proche — où ils regagneront leur chère patrie, ils emporteront un excellent souvenir de l'accueil qu'ils ont trouvé ici, accueilli dans la cordialité s'était déjà manifestée à l'égard de leurs infortunés compatriotes.

A. P.

### Un Avion Français en Allemagne

Amsterdam, 15 octobre.

La Gazette de Francfort dit que le 12 un avion français a été aperçu le soir au-dessus de Carlsruhe, venant probablement du Sud. Le même aéroplane a été aperçu au-dessus du hangar de dirigeable de Baden-Baden.

Il essaya un fusillage sans être atteint et se dirigea ensuite vers le Nord.

### COMMUNIQUÉ ANGLAIS

Londres, 15 octobre.

Les troupes britanniques ont été engagées avec l'ennemi vers l'aile gauche de la ligne des alliés.

Les Allemands ont été légèrement refoulés sur le flanc.

La nature même du théâtre des opérations militaires, qui est un centre minier, rend difficile les progrès rapides.

### COMMUNIQUÉ RUSSE

Petrograd 15 octobre (officiel).

Sur le front de la Prusse orientale, au cours moyen de la Vistule, il n'y a aucun changement à signaler.

Un combat s'est engagé au Sud de Przemyśl. La colonne russe a défait les Autrichiens et leur a fait sept officiers et cinq cents hommes prisonniers. Elle a en outre pris plusieurs mitrailleuses.

### Le Bombardement de la Cathédrale de Reims

Châlons-sur-Marne, 15 octobre.

L'artillerie allemande continue à diriger ses projectiles sur la cathédrale de Reims.

## LE PASSAGE DES ALLEMANDS

A HAZEBROUCK

La jolie petite cité du Nord, ordinairement si laborieuse, si vivante, paraît comme frappée d'un grand deuil. La nuit, nous dit un de nos confidés, n'était pas encore tombée et déjà les maisons avaient clos leurs volets; les portes étaient soigneusement entrebâillées; de rares passants pressaient le pas en rasant les murs et nous jetaient un regard à l'écart. A l'hôtel, on refusait de nous ouvrir et, par une fenêtre, une voix nous cria: « Allez vous presser à l'abri de la Mairie. Nous n'attendons plus que pour cela. Cinq minutes plus tard, nous demandâmes à voir M. le député-maire d'Hazebrouck, l'abbé Lemire. L'abbé faisait une ronde en ville; nous le rencontrâmes en train de retenir des familles sur le point d'abandonner la ville, et de rassurer les autres.

Ce sont de braves gens, nous dit M. le maire, mais ils ont reçu une telle commotion qu'ils sont bien excusables.

Et l'abbé Lemire, pressé par nous de nous expliquer le mystère de ses paroles et celui de la ville, nous raconta ce qui suit:

« C'était jeudi dernier, 8 octobre, à neuf heures et demi du soir. Hazebrouck, dégoûté à ses habitudes, ne dormait pas encore et l'abbé lisait son bréviaire; quinze cents hommes de troupes campaient dans la ville. Tout à coup, un bruit épouvantable mit tout le monde debout; une tonne de bois allait d'éclater de toutes parts. L'abbé Lemire qui venait d'ouvrir la porte de sa maison se réveilla aussitôt; il lui semblait qu'on le fusillait à bout portant.

« Cependant, les soldats français, un moment interloqués, avaient sauté sur leurs armes, rompu les faisceaux, et ils étaient partis du côté de la gare; d'un ventail de bruit. C'était, en effet

L'odyssée de la ménagerie Hagenbeck

On connaît la réputation de la fameuse ménagerie Hagenbeck, fondée il y a de longues années à Hambourg, où elle a pour centre un vaste jardin zoologique. Celui-ci possède comme annexe un véritable magasin en gros et en détail de bêtes exotiques venues de tous les points du globe; il est vrai qu'aujourd'hui son recrutement doit être singulièrement gêné par les événements.

On sait également l'admiration professée par l'empereur Guillaume II pour Hagenbeck et ses intéressants pensionnaires. A la date du 1er août, la ménagerie Hagenbeck donnait des représentations dans la ville de La Chaix-de-Fonds, située dans la Jura suisse et célèbre par ses manufactures d'horlogerie. C'était le jour où l'armée suisse prétendait à sa mobilisation qui précéda de vingt-cinq heures la mobilisation faite à la fois en France et en Allemagne.

Les employés français, allemands et belges de la ménagerie regardèrent tous immédiatement leur pays d'origine. Quant aux animaux, ils furent saisis par les autorités suisses. Les chevaux furent réquisitionnés pour les besoins de l'armée, et les bêtes féroces, dont la nourriture coûtait assez cher, ne furent pas à dépeindre; on craint même que les premiers froids ne les acheminent. Mais il reste un éléphant; il a été à son tour utilisé par l'armée fédérale, et actuellement, à la grande joie des habitants de La Chaix-de-Fonds, on le voit transporter sur son dos de gros ballots destinés à ravitailler le bataillon qui tient garnison dans cette ville.

A NOS LECTEURS

La guerre a, pendant plusieurs semaines, désorganisé notre service d'informations, comme celui de tous les journaux. Il semblait cependant que les journaux de Paris fussent plus favorisés et c'est ce qui explique la vogue dont ils ont joui.

Aucun effort ne nous a coûté pour remédier à la situation et nous avons maintenant obtenu satisfaction, du moins dans une large mesure. Nos lecteurs savent que nous recevons de nouveaux les nouvelles de la nuit qui nous permettent de les tenir exactement au courant des événements, sous la seule réserve de la censure officielle devant laquelle toute la presse s'incline avec une résignation patriotique.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur le fait que notre journal, qui s'imprime après trois heures du matin, est nécessairement mieux informé que les éditions de province des journaux de Paris qui, pour être mises en vente au Havre dans la matinée, doivent être tirées la veille dans l'après-midi.

LE HAVRE

« POUR NOS SOLDATS »

- 18 LISTE
Mme Maurice Gésnel, rue Bellevue... 50
Les Habitants de Saint-Marin-de-Bec... 100
Mme Lesade, 97, rue Victor Hugo... 10
M. Ducreux, 63, rue Jacques-Louet... 5
M. G... 5
Mlle Lasire, 88, rue Augustin-Normand... 5
Société de Secours Mutuels « La France »... 250
Syndicat des Ouvriers (3e versement hebdomadaire)... 10
Pers... 10
Société Vélocipédique de Saint-Romain... 10
Maison Leducq de Saint-Romain... 10
Mme Louis, 29, rue Thiers... 20
Mme Charles Gaultier, 19, rue de la Paix... 20
M. et Mme Havier, Belleville... 10
Ecole de Filles de Gravelle-Neiges... 25
M. P... 20
M. D... 20
M. P... 6
Produit d'une conciliation devant M. Contray, juge de paix... 25
Ecole Fraternelle, rue des Gobelins... 9 30
Ecole Maternelle rue des Gobelins (Fouille d'été)... 2 50
Total... 742 05
Listes précédentes... 37 830 40
Total au 15 octobre... 38 572 45

Dons en Nature

Tricots de laine, chaussettes de laine, gants de laine, ceintures de flanelle et de laine, couvertures de laine.
G. D. : Mme Léautier, 16, rue F.-Bellanger; M. Marx, 74, quai d'Orléans; Les Employés de la Maison Berthelin; Anonyme; C. T.; Mme Tissandier, 2, boulevard de Strasbourg; Mme Letailleur, 33, rue Augustin-Normand; Mme Desmoulin, 7, rue Amiral-Gourbillon; Germaine et Simone, 25, rue de Sainte-Adressé; Idée, 43, rue J.-B.-Eyrès; P. H. B.; M. Ponché, chef de dépôt et le Personnel de la Tracção des Chemins de fer de l'Etat; Anonyme; Mme Benditser, avenue Nicolas-III; Mme Maréchal, 19, rue de la Ferme; Mme Vignot, 4, rue Erceuil-Renan; M. Laponard, cours de la République; Mme Goyer; M. Thériot, 1, rue Diquemare.

M. Mariet-L'Anthoën, secrétaire-trésorier général de la Société La France, vient d'adresser la lettre suivante aux dames qui ont pris la direction, en notre ville de l'Œuvre des Sous-Vêtements du Soldat.

Mme M. Benoist, présidente, Mme T. Morgand, vice-présidente de l'Œuvre des Sous-Vêtements du Soldat, Hôtel de la Sous-Préfecture, Le Havre.

Mesdames, Il a été constitué à New-York, sous l'initiative de MM. R. Mariet-L'Anthoën, René Lannoye et Adolphe Brindel, au nom de la Société La France, Adions-nous les uns les autres, un Comité de votre Œuvre des Sous-Vêtements du Soldat.

Je suis heureux de vous informer que je tiens à votre disposition, à bord France (69) soixante-neuf paquets contenant presque tous : une grande couverture de laine, une chemise, un tricôt et caleçon de laine, une ceinture de flanelle, une paire de chaussettes et de gants de laine, un mouchoir, une serviette de toilette et une savonnette.

Trois de ces paquets contiennent deux cent quarante paires de chaussettes de laine, etc.

Les dons en argent s'élèvent à deux cent quatre-vingt-trois francs cinquante centimes que vous recevrez par la poste en un mandat payable à domicile.

L'Œuvre continue à fonctionner Pier 37, C. de Transatlantique à New-York.

Daignez agréer, Mesdames les présidentes, mes plus respectueux hommages et l'assurance de l'entier dévouement de tous les membres de notre Société.

R. MARIET-L'ANTHOËN, Secrétaire-Trésorier général.

Envoi de 2 paquets : M. Dominique Liagre, 300 W. 98th Street; M. G. Blanc, 314 W. 96th St.; M. Jean Mermel, 184 W. 4th St.; M. Auguste Hanger, 165 E. 55th St.; M. Miles Madeline et Auguste, 100 Lexington Avenue; Mme R. Aiken, 162 W. 11th St.; M. et Mme J. Arn, 403 Spring St.; Envoi de 1 paquet : Mme Mange, 634 5th Avenue; Mme Lonnhurst, Graham Court, 7th Avenue; M. et Mme Jeanne et Claire Louise, 235 W. 110th St.; Mme Marie Louise, 325 W. 118th St.; Mlle Louise Labourie, 113 W. 69th St.; Mme Caillet, 100 W. 12nd St.; Mlle Raimond, 930 5th Avenue; Mme Hutchinson, 930 5th Avenue; Mlle Plantard, 415 E. 64th St.; Mme Dupont, Richfield Park, New Jersey; Mme L. Dion, 57 W. 43th St.; M. R. H. Macy, Broadway et 34th St.; Mlle Louise Pochet, 367 Pacific St., Brooklyn, N. Y.; M. et Mme Mignot, 367 Pacific St.; M. Jean Roy, chef cuisinier, steamer France.

Mme Virginie Roy, 65, rue Michel, Le Havre; Mlle Jeanne Roy, 66, rue Michel, Le Havre; M. R. Mariet et J. Roy, à bord du steamer France; M. R. Mariet L'Anthoën, commis aux vivres France; Mme R. Mariet L'Anthoën, Villa du Havre, Plogresant; Mme Marguerite Loubière, à New-York; Mlle M. de Dorme, Larchemont, New-York; M. René Lannoye, maître d'hôtel, steamer France; M. Joseph Jamin, chef cuisinier-adjoint; Mlle Lucie Boissonnade, Ansonia Hotel, New-York; Mme Nizeris, 50 W. 46 th. St.; Mme E. Nicolai, 314 Seventh Avenue; Mlle Emma Greys, Morris Heights, New-York; M. S. Silver, 111 Crescent St., Long Island City; Mme L. Marchand, 857 Hudson Street; Mme S. Monken, 51 W. 87 th. St.; Mlle C. Renaud, Hunter College, East 81 th. St.; Mlle M. Carrières, 202 W. 78 th. St.; Anonyme (1 paquet); Anonyme (1 paquet); Mme Lucie Boy, pour M. Henry Boy, marchand des logis à Troyes; Mme Léonie Joannes, pour M. Jules Joannes à Verdun.

Dons en espèces. — M. et Mme Reybet, 90, Haguette St., Jersey City, N. J.; M. et Mme E. Turner, Oak Ridge, Va. une Franc Comtoise, 187 Hudson Street, 220 W. 53 rd. St.; Mlle M. de Dorne, Larchemont, New-York 25; Mme Omer Cysels, 19, W. 15 th. St.; Mlle Lefèvre, 215 W. 66 th. St.; Mlle Marguerite Loubière (6 paquets); M. et Mme Henri Capdevielle, 315 W. 17 th. St.; S. Total 280 fr. 25.

Sur cette somme il convient de déduire les frais d'envoi des deux derniers colis pour Troyes et Verdun. Destinés à l'hôpital Anglais du Havre : M. Virginie Turc, maître d'hôtel du steamer France, 2 paquets livres.

Dans la liste n° 52, des dons faits à la Société Française de Secours aux Blessés Militaires et Association des Dames Françaises réunies, le don de 25 francs porté au nom de Nelly et Suzanne Canoville a été fait par Nelly et Suzanne Bellemère.

C'est le Syndicat des Officiers Mécaniciens du Commerce — et non les Elèves-Mécaniciens, comme une confusion l'a fait écrire — qui fait parvenir aux hôpitaux temporaires militaires du Havre le produit d'une collecte mensuelle effectuée parmi ses membres.

MM. Bach, adjutant; Baumann, adjudant D'isile, sergent-major au 119e régiment d'infanterie, sont nommés sous-lieutenants.

Promotions

Le public est informé que le New-York Herald est mis en vente le soir, à partir de 7 h. 1/2, dans tous les kiosques de la ville, au prix de 3 fr. 10, même le dimanche. Edition en anglais et français.

Avia

Le public est informé que le New-York Herald est mis en vente le soir, à partir de 7 h. 1/2, dans tous les kiosques de la ville, au prix de 3 fr. 10, même le dimanche. Edition en anglais et français.

Jugements définitifs

Par jugement en date du 23 juillet, le Tribunal de première instance du Havre (Seine-Inférieure) a déclaré l'absence de Lemeistre (Jean-Marie), époux de Le Dingon (Marie-Louise), né le 13 février 1862 à Longonnet (Morbihan), navigateur, en dernier lieu, sur Réunion, disparu depuis plus de 3 ans.

Par jugement en date du 25 septembre, le Tribunal de première instance du Havre (Seine-Inférieure) a, sur la requête à l'envoi en possession de la succession de Libeau (Marie), veuve Hervé (Vincent-Marie), enfant naturelle, née à Avranches, le 6 avril 1850, décédée au Havre le 30 décembre 1913.

Marine

Le steamer français Chitongo est annoncé comme devant partir demain samedi pour New-York.

Chemin de fer du Nord

A partir du 14 octobre, la Compagnie du chemin de fer du Nord a rétabli le service des voyageurs d'Amiens à Montdidier et Estrées-Saint-Denis.

Deux trains partiront d'Amiens à 6 h. 28 et 17 h. 38 vers Estrées-Saint-Denis, et deux trains quitteront Estrées-Saint-Denis à 11 h. 24 et 21 h. 4 pour Amiens.

OSÈQUES DE SOLDATS

Les obsèques du soldat de 2e classe Marie Mourou, du 35e d'infanterie, né le 18 juillet 1893, à Chatoillonot (Haut-Marne), auront lieu le 16 octobre, à 7 h. 3/4 du matin, à l'Hôpital temporaire n° 4, Massillon.

Les obsèques du soldat Jules DURAND, du 101e d'infanterie, domicilié à la Motte-d'Avallans (Isère), auront lieu le vendredi 16 octobre, à 10 h. 1/2 du matin, à l'Hospice Général, rue Gustave-Flaubert, 55 bis.

Les obsèques du soldat CUBERT (Georges), caporal au 101e d'infanterie, domicilié à Berfay (Savoie), auront lieu le vendredi 16 octobre, à 10 h. 1/2 du matin, à l'Hospice Général, rue Gustave-Flaubert, 55 bis.

L'HERMITINE

Antiseptique Energique et Rapide. PRODUIT ÉLECTROLYTIQUE. Guérison rapide des Plaies et Blessures. RIGOREUSEMENT NEUTRE. Sans aucun danger — ni toxique ni poison.

A. PIMARE & Co. En Vente : Pharmacie des Halles-Centrales, LA VIEILLE (Téléph. 5.20).

CHRONIQUE RÉGIONALE

Sanvic. Bureau de bienfaisance. — Sommes reçues à la Mairie (suite): Tronc de M. X..., 45 fr. 85; M. Oursel, 5; M. Richer, 4. Montant de la souscription: 3,737 fr. 25.

Préparation militaire et Tir

Les jeunes gens de la classe 1915 désirant prendre part aux cours et exercices de tir organisés gratuitement par la Société de tir L'Alerte, sont priés de se faire inscrire le plus tôt possible à M. E. Lannoy, maison Ph. Marzoff et Co, 24, rue Jules-Lecense, de 9 heures à midi et de 2 heures à 7 heures du soir. Les cours commenceront incessamment.

Fournitures Militaires

Les personnes qui ont fait des fournitures à l'armée anglaise (pendant les mois d'août et de septembre) et qui n'ont pas été payées de ces fournitures, sont priées de présenter immédiatement leurs factures, accompagnées de toutes pièces justificatives qui pourront être en leur possession, à la Base anglaise, 26, place de l'Hôtel-de-Ville.

La Suspension des Saisies-Arrets

Voici le texte du décret paru au Journal Officiel de dimanche 27 septembre 1914: Article 1er. — A dater de la promulgation du présent décret et jusqu'à la date qui sera fixée après la cessation des hostilités, il ne pourra être procédé à aucune saisie-arrest sur les salaires et les appointements ou traitements ne dépassant pas 2,000 fr., si ce n'est pour le paiement des dettes alimentaires visées par l'article 63 de la loi du 28 décembre 1910.

Art. 2. — Pendant la même période et sous la même restriction, l'effet des saisies-arrests opérés avant la promulgation du présent décret est suspendu.

Concurrence aux Articles Allemands et Austro-Hongrois sur les Marchés Étrangers.

Les Documents Commerciaux publiés, cette semaine, par l'Office national de Commerce extérieur, ont trait à la concurrence à faire aux produits allemands et austro-hongrois sur les marchés suivants: Espagne (région de Séville); Bulgarie (région de Varna); Suisse; États-Unis (région de la Nouvelle-Orléans); Canada (région de Montréal); Russie.

Ces indications peuvent être consultées, par les maisons françaises, au siège de la Chambre de Commerce du Havre. Les informations publiées jusqu'à présent, sur celles dont le tirage est épuisé, par suite des très nombreuses demandes déjà reçues par l'Office, sont transmises directement à celles des maisons qui en expriment le désir par lettre adressée au directeur de l'Office national de Commerce extérieur, 3, rue Foydeau, à Paris.

ÉTAT CIVIL DU HAVRE

NAISSANCES Du 15 octobre. — Marguerite GRAINVILLE, rue Victor-Hugo, 471; Louise PISAUX, passage Abel, 21; Henri HERR, rue du Général-Lasalle, 32.

Le plus Grand Choix TISSANDIER 3, Bd de Strasbourg (tél. 55) VOITURES de 35 fr. Bicyclettes "Touriste" 165' entièrement équipées à

DÉCÈS

Du 15 octobre. — Marie ETIENNE, 41 ans, rue Dauphine, 48; Simone LE PIGARD, 7 mois, rue d'Étival, 27; Augustin JUSTIN, 32 ans, journaliste, rue Gustave-Flaubert, 93; Georges BLODDE, 5 ans 1/2, rue Gustave-Lannoy, 2; Bernard PICOT, 4 ans, rue Gustave-Flaubert, 2; G. GRAGEN, 3 ans, chauffeur à bord du Wearwood; René LAOUEITE, 3 ans, rue Michel-Yvon, 8; Emile FOGT, 39 ans, journaliste, rue de Valmy, 7; Louise VIOLET, épouse PÉZIER, 57 ans, sans profession, rue Hardy, 10; Clarisse DAMIN, 70 ans, sans profession, passage Lecroisely, 25; Marcel SAUSSE, 1 an, quai Lambarde, 22; Emile LELOULT, 7 mois 1/2, boulevard Amiral-Mouchet, 73.

MILITAIRES M. MORISOT, 21 ans, soldat au 35e d'infanterie, domicilié à Chatoillonot (Haut-Marne), hôpital n° 1; Achille LIMARE, 35 ans, soldat au 35e d'infanterie, domicilié à Yébieron (Seine-et-Marne), Hospice Général.

Mort au Champ d'Honneur

M. Robert LE BROUSSOIS, né PERIER, sa veuve; M. Bernard et Daniel LE BROUSSOIS, ses enfants; M. et Mme Eugène LE BROUSSOIS, ses père et mère; M. et Mme Louis PERIER, ses beau-père et belle-mère; M. et Mme Marcel LE BROUSSOIS; M. Georges RECHT, et Mme RECHT, née LE BROUSSOIS, et leurs fils; M. et Mme Simon LE BROUSSOIS; M. et Mme Louis PERIER; M. et Mme Lucien PERIER et leur enfant; M. et Mme Eug. LEBREVE et leur fille; ses oncles, tantes, cousins et cousines. Le Président et les Membres de la Chambre Syndicale de la Charcuterie, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Robert LE BROUSSOIS Cycliste d'Etat-Major (3e Corps d'Armée) tué au combat de la Neuville, le 15 septembre dernier, dans sa 32e année.

Et vous prient de vouloir bien assister au service funèbre qui sera célébré pour le repos de son âme, en l'Eglise Notre-Dame-de-Bon-Secours, de Gravelle, le mardi 20 octobre, à 9 heures du matin. PRIEZ DIEU POUR LUI. Le présent avis tiendra lieu de lettre de faire-part.

M. et Mme ETIENNE, ses père et mère; M. et Mme RECHT, son frère; M. et Mme Thoz et ses enfants; M. et Mme Guillaume ETIENNE et leurs enfants; M. et Mme Noël ETIENNE et leurs enfants; M. et Mme Eug. ETIENNE et ses enfants; M. et Mme RIDULT et leurs enfants; Mlle Jeanne SIRON; M. et Mme Edouard MORIN; M. et Mme Florentin GERARD et leurs enfants; M. Edouard PERIER; M. et Mme Eug. LEBREVE et leur fille; ses oncles, tantes, cousins et cousines. Le Président et les Membres de la Chambre Syndicale de la Charcuterie, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Robert LE BROUSSOIS Cycliste d'Etat-Major (3e Corps d'Armée) tué au combat de la Neuville, le 15 septembre dernier, dans sa 32e année.

Et vous prient de vouloir bien assister au service funèbre qui sera célébré pour le repos de son âme, en l'Eglise Notre-Dame-de-Bon-Secours, de Gravelle, le mardi 20 octobre, à 9 heures du matin. PRIEZ DIEU POUR LUI. Le présent avis tiendra lieu de lettre de faire-part.

M. et Mme ETIENNE, ses père et mère; M. et Mme RECHT, son frère; M. et Mme Thoz et ses enfants; M. et Mme Guillaume ETIENNE et leurs enfants; M. et Mme Noël ETIENNE et leurs enfants; M. et Mme Eug. ETIENNE et ses enfants; M. et Mme RIDULT et leurs enfants; Mlle Jeanne SIRON; M. et Mme Edouard MORIN; M. et Mme Florentin GERARD et leurs enfants; M. Edouard PERIER; M. et Mme Eug. LEBREVE et leur fille; ses oncles, tantes, cousins et cousines. Le Président et les Membres de la Chambre Syndicale de la Charcuterie, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Robert LE BROUSSOIS Cycliste d'Etat-Major (3e Corps d'Armée) tué au combat de la Neuville, le 15 septembre dernier, dans sa 32e année.

Et vous prient de vouloir bien assister au service funèbre qui sera célébré pour le repos de son âme, en l'Eglise Notre-Dame-de-Bon-Secours, de Gravelle, le mardi 20 octobre, à 9 heures du matin. PRIEZ DIEU POUR LUI. Le présent avis tiendra lieu de lettre de faire-part.

M. et Mme ETIENNE, ses père et mère; M. et Mme RECHT, son frère; M. et Mme Thoz et ses enfants; M. et Mme Guillaume ETIENNE et leurs enfants; M. et Mme Noël ETIENNE et leurs enfants; M. et Mme Eug. ETIENNE et ses enfants; M. et Mme RIDULT et leurs enfants; Mlle Jeanne SIRON; M. et Mme Edouard MORIN; M. et Mme Florentin GERARD et leurs enfants; M. Edouard PERIER; M. et Mme Eug. LEBREVE et leur fille; ses oncles, tantes, cousins et cousines. Le Président et les Membres de la Chambre Syndicale de la Charcuterie, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Robert LE BROUSSOIS Cycliste d'Etat-Major (3e Corps d'Armée) tué au combat de la Neuville, le 15 septembre dernier, dans sa 32e année.

Et vous prient de vouloir bien assister au service funèbre qui sera célébré pour le repos de son âme, en l'Eglise Notre-Dame-de-Bon-Secours, de Gravelle, le mardi 20 octobre, à 9 heures du matin. PRIEZ DIEU POUR LUI. Le présent avis tiendra lieu de lettre de faire-part.

M. et Mme ETIENNE, ses père et mère; M. et Mme RECHT, son frère; M. et Mme Thoz et ses enfants; M. et Mme Guillaume ETIENNE et leurs enfants; M. et Mme Noël ETIENNE et leurs enfants; M. et Mme Eug. ETIENNE et ses enfants; M. et Mme RIDULT et leurs enfants; Mlle Jeanne SIRON; M. et Mme Edouard MORIN; M. et Mme Florentin GERARD et leurs enfants; M. Edouard PERIER; M. et Mme Eug. LEBREVE et leur fille; ses oncles, tantes, cousins et cousines. Le Président et les Membres de la Chambre Syndicale de la Charcuterie, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Robert LE BROUSSOIS Cycliste d'Etat-Major (3e Corps d'Armée) tué au combat de la Neuville, le 15 septembre dernier, dans sa 32e année.

Et vous prient de vouloir bien assister au service funèbre qui sera célébré pour le repos de son âme, en l'Eglise Notre-Dame-de-Bon-Secours, de Gravelle, le mardi 20 octobre, à 9 heures du matin. PRIEZ DIEU POUR LUI. Le présent avis tiendra lieu de lettre de faire-part.

Fécamp

M. le docteur Klein, médecin aide-major de 1re classe au 3e corps, donne des nouvelles de trois Fécampois, MM. Touzet, Agostini et Lefebvre, et dit qu'il a l'honneur de les généraliser allemands comte de Molke, qui est resté arrogant jusqu'à son dernier soupir.

Vattelot-sous-Beaumont

Souscription pour les Blessés. — La souscription pour les blessés militaires a produit les sommes suivantes: Souscription du Conseil municipal... F. 320 — Souscription de M. le curé... 30 40 Total... F. 350 40

M. le maire est heureux d'adresser ses plus vifs remerciements aux personnes généreuses du bon accueil qu'elles ont fait à M. Vattelot, chargé par le Conseil municipal de faire la quête en faveur des blessés militaires, et à M. le curé.

Bulletin des Sociétés

La France (Adions-nous les uns les autres). — Par décision en date du 15 octobre tous les sociétaires présents sont les drapeaux ou pouvant être appelés à l'occasion de la guerre, sont ou seront considérés comme sociétaires en congé à partir du jour de leur incorporation.

La position de congé libère le sociétaire du paiement de ses cotisations et de la Société de toutes ses obligations. Pendant en cas de décès l'indemnité de mille francs pourra être payée aux ayants-droit sous réserve des obligations portées au procès-verbal du 2 courant.

Pour tous renseignements ou paiement des cotisations s'adresser à R. Mariet, secrétaire-trésorier général à bord France ou à M. J. Bonnet, trésorier-adjoint, Hôtel des Emigrants.

ÉTAT CIVIL DU HAVRE

NAISSANCES Du 15 octobre. — Marguerite GRAINVILLE, rue Victor-Hugo, 471; Louise PISAUX, passage Abel, 21; Henri HERR, rue du Général-Lasalle, 32.

Le plus Grand Choix TISSANDIER 3, Bd de Strasbourg (tél. 55) VOITURES de 35 fr. Bicyclettes "Touriste" 165' entièrement équipées à

DÉCÈS

Du 15 octobre. — Marie ETIENNE, 41 ans, rue Dauphine, 48; Simone LE PIGARD, 7 mois, rue d'Étival, 27; Augustin JUSTIN, 32 ans, journaliste, rue Gustave-Flaubert, 93; Georges BLODDE, 5 ans 1/2, rue Gustave-Lannoy, 2; Bernard PICOT, 4 ans, rue Gustave-Flaubert, 2; G. GRAGEN, 3 ans, chauffeur à bord du Wearwood; René LAOUEITE, 3 ans, rue Michel-Yvon, 8; Emile FOGT, 39 ans, journaliste, rue de Valmy, 7; Louise VIOLET, épouse PÉZIER, 57 ans, sans profession, rue Hardy, 10; Clarisse DAMIN, 70 ans, sans profession, passage Lecroisely, 25; Marcel SAUSSE, 1 an, quai Lambarde, 22; Emile LELOULT, 7 mois 1/2, boulevard Amiral-Mouchet, 73.

MILITAIRES M. MORISOT, 21 ans, soldat au 35e d'infanterie, domicilié à Chatoillonot (Haut-Marne), hôpital n° 1; Achille LIMARE, 35 ans, soldat au 35e d'infanterie, domicilié à Yébieron (Seine-et-Marne), Hospice Général.

Mort au Champ d'Honneur

M. Robert LE BROUSSOIS, né PERIER, sa veuve; M. Bernard et Daniel LE BROUSSOIS, ses enfants; M. et Mme Eugène LE BROUSSOIS, ses père et mère; M. et Mme Louis PERIER, ses beau-père et belle-mère; M. et Mme Marcel LE BROUSSOIS; M. Georges RECHT, et Mme RECHT, née LE BROUSSOIS, et leurs fils; M. et Mme Simon LE BROUSSOIS; M. et Mme Louis PERIER; M. et Mme Lucien PERIER et leur enfant; M. et Mme Eug. LEBREVE et leur fille; ses oncles, tantes, cousins et cousines. Le Président et les Membres de la Chambre Syndicale de la Charcuterie, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Robert LE BROUSSOIS Cycliste d'Etat-Major (3e Corps d'Armée) tué au combat de la Neuville, le 15 septembre dernier, dans sa 32e année.

Et vous prient de vouloir bien assister au service funèbre qui sera célébré pour le repos de son âme, en l'Eglise Notre-Dame-de-Bon-Secours, de Gravelle, le mardi 20 octobre, à 9 heures du matin. PRIEZ DIEU POUR LUI. Le présent avis tiendra lieu de lettre de faire-part.

M. et Mme ETIENNE, ses père et mère; M. et Mme RECHT, son frère; M. et Mme Thoz et ses enfants; M. et Mme Guillaume ETIENNE et leurs enfants; M. et Mme Noël ETIENNE et leurs enfants; M. et Mme Eug. ETIENNE et ses enfants; M. et Mme RIDULT et leurs enfants; Mlle Jeanne SIRON; M. et Mme Edouard MORIN; M. et Mme Florentin GERARD et leurs enfants; M. Edouard PERIER; M. et Mme Eug. LEBREVE et leur fille; ses oncles, tantes, cousins et cousines. Le Président et les Membres de la Chambre Syndicale de la Charcuterie, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Robert LE BROUSSOIS Cycliste d'Etat-Major (3e Corps d'Armée) tué au combat de la Neuville, le 15 septembre dernier, dans sa 32e année.

Et vous prient de vouloir bien assister au service funèbre qui sera célébré pour le repos de son âme, en l'Eglise Notre-Dame-de-Bon-Secours, de Gravelle, le mardi 20 octobre, à 9 heures du matin. PRIEZ DIEU POUR LUI. Le présent avis tiendra lieu de lettre de faire-part.

M. et Mme ETIENNE, ses père et mère; M. et Mme RECHT, son frère; M. et Mme Thoz et ses enfants; M. et Mme Guillaume ETIENNE et leurs enfants; M. et Mme Noël ETIENNE et leurs enfants; M. et Mme Eug. ETIENNE et ses enfants; M. et Mme RIDULT et leurs enfants; Mlle Jeanne SIRON; M. et Mme Edouard MORIN; M. et Mme Florentin GERARD et leurs enfants; M. Edouard PERIER; M. et Mme Eug. LEBREVE et leur fille; ses oncles, tantes, cousins et cousines. Le Président et les Membres de la Chambre Syndicale de la Charcuterie, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Robert LE BROUSSOIS Cycliste d'Etat-Major (3e Corps d'Armée) tué au combat de la Neuville, le 15 septembre dernier, dans sa 32e année.

Et vous prient de vouloir bien assister au service funèbre qui sera célébré pour le repos de son âme, en l'Eglise Notre-Dame-de-Bon-Secours, de Gravelle, le mardi 20 octobre, à 9 heures du matin. PRIEZ DIEU POUR LUI. Le présent avis tiendra lieu de lettre de faire-part.

M. et Mme ETIENNE, ses père et mère; M. et Mme RECHT, son frère; M. et Mme Thoz et ses enfants; M. et Mme Guillaume ETIENNE et leurs enfants; M. et Mme Noël ETIENNE et leurs enfants; M. et Mme Eug. ETIENNE et ses enfants; M. et Mme RIDULT et leurs enfants; Mlle Jeanne SIRON; M. et Mme Edouard MORIN; M. et Mme Florentin GERARD et leurs enfants; M. Edouard PERIER; M. et Mme Eug. LEBREVE et leur fille; ses oncles, tantes, cousins et cousines. Le Président et les Membres de la Chambre Syndicale de la Charcuterie, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Robert LE BROUSSOIS Cycliste d'Etat-Major (3e Corps d'Armée) tué au combat de la Neuville, le 15 septembre dernier, dans sa 32e année.

Et vous prient de vouloir bien assister au service funèbre qui sera célébré pour le repos de son âme, en l'Eglise Notre-Dame-de-Bon-Secours, de Gravelle, le mardi 20 octobre, à 9 heures du matin. PRIEZ DIEU POUR LUI. Le présent avis tiendra lieu de lettre de faire-part.

M. et Mme ETIENNE, ses père et mère; M. et Mme RECHT, son frère; M. et Mme Thoz et ses enfants; M. et Mme Guillaume ETIENNE et leurs enfants; M. et Mme Noël ETIENNE et leurs enfants; M. et Mme Eug. ETIENNE et ses enfants; M. et Mme RIDULT et leurs enfants; Mlle Jeanne SIRON; M. et Mme Edouard MORIN; M. et Mme Florentin GERARD et leurs enfants; M. Edouard PERIER; M. et Mme Eug. LEBREVE et leur fille; ses oncles, tantes, cousins et cousines. Le Président et les Membres de la Chambre Syndicale de la Charcuterie, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Robert LE BROUSSOIS Cycliste d'Etat-Major (3e Corps d'Armée) tué au combat de la Neuville, le 15 septembre dernier, dans sa 32e année.

Et vous prient de vouloir bien assister au service funèbre qui sera célébré pour le repos de son âme, en l'Eglise Notre-Dame-de-Bon-Secours, de Gravelle, le mardi 20 octobre, à 9 heures du matin. PRIEZ DIEU POUR LUI. Le présent avis tiendra lieu de lettre de faire-part.

M. et Mme ETIENNE, ses père et mère; M. et Mme RECHT, son frère; M. et Mme Thoz et ses enfants; M. et Mme Guillaume ETIENNE et leurs enfants; M. et Mme Noël ETIENNE et leurs enfants; M. et Mme Eug. ETIENNE et ses enfants; M. et Mme RIDULT et leurs enfants; Mlle Jeanne SIRON; M. et Mme Edouard MORIN; M. et Mme Florentin GERARD et leurs enfants; M. Edouard PERIER; M. et Mme Eug. LEB